

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2019

CRÉATION D'UNE PRIME POUR LE CLIMAT ET DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE - (N° 2352)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 33

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 5 à 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les sommes engagées pour le financement de la prime pour le climat sont disproportionnées et ne justifient pas que l'État n'en porte garant à titre gratuit.